



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 17 juin 2021

- Compte-rendu -

Présents : Philippe GENILLOUX, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Anne Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Excusés : Michel JANNIN, procuration à Anne-Sophie PARRIAUX
Carine PARRENIN, procuration à Jean SIMONDON
Dominique HENRY, procuration à Jean SIMONDON

Absents : Alicia MAGGI
Thomas MOUGIN

Participait également : Audrey BERTRAND, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMEE

- **Désignation** d'un secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMEE

- **Approbation** du compte-rendu de la séance du 6 mai 2021
Approuvé à l'unanimité

- **Elections** régionales et départementales des 20 et 27 juin : organisation du bureau de vote

Les élections sont organisées dans la grande salle de l'Espace de la Combe d'Argent, en deux bureaux distincts pour les départementales et les régionales, avec un ensemble de mesures de précautions sanitaires : distanciation, traçage au sol, circuit sans croisements avec sortie en fond de salle, gel hydroalcoolique, masques, écrans de plexiglass...

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance du rôle des assesseurs et scrutateurs et du tableau de répartition dans la journée, ainsi que des règles de fonctionnement des bureaux de vote. D'autres électeurs bénévoles participeront aussi au bureau de vote.

➤ **Forêt-bois :**

- coupe d'éclaircie de sapins dépérissants en parcelle 38
Sur proposition de l'ONF, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de procéder à une coupe de sapins dépérissants en parcelle 38 (près du site de stockage du pipe-line), pour un volume estimé à 175 m3.
Cette coupe sera ajoutée à l'état d'assiette 2021 et pourra être proposée à la vente courant juillet
- épicéas bostrychés de la coupe 32
Les épicéas secs ont été abattus récemment, pour un volume de 700 m3. Entreposés sur la place forestière du Vernois, ils seront utilisés notamment pour la fabrication de plaquettes forestières destinées aux chaufferies communales.
- résultat de la vente de bois en ligne du 14 juin
Les bois proposés à la vente le 14 juin sur les parcelles 22 à 26 sont restés invendus. Une autre forme d'exploitation sera retenue, en accord avec l'ONF.
- acquisition d'une parcelle forestière
L'estimation de l'ONF n'étant pas encore disponible, cette question est reportée à un prochain conseil municipal, ainsi que les décisions budgétaires induites.
- cession de bois de chauffage
Le conseil municipal décide de procéder à une cession de bois de chauffage, sur la parcelle 22 et d'autres bois restés en bords de parcelles, pour un volume global estimé entre 30 et 40 stères. Le prix est fixé à 6 € par stère. La gestion de l'opération, notamment son engagement administratif et la mesure sur place des volumes façonnés, est confiée à l'ONF. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie.

➤ **Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics :** plan de financement et demande de subvention modificatifs

Le Conseil municipal adopte l'opération actualisée de mise aux normes des bâtiments publics pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), pour des travaux restant à exécuter pour un accès extérieur à l'école, à l'ex-cantine et à l'église, et l'adaptation des sanitaires à l'école, l'ex-cantine et la salle polyvalente.

Le Conseil municipal approuve le plan de financement pour :

- un total de dépenses estimé à 40 000 € HT
- un financement par subvention d'Etat DETR selon le taux en vigueur, et le solde financé sur fonds propres.

➤ **Nouvelle élection d'un 3^e adjoint** suite à l'annulation de l'élection du 4 mars pour raison formelle de date de convocation

Le maire expose au Conseil municipal que suite à l'annulation de l'élection du 3^e adjoint en date du 4 mars 2021 pour raison formelle de date de convocation, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection, pour une fonction d'adjoint délégué aux affaires scolaires, périscolaires et de petite enfance.

Désignation des assesseurs : Agnès SANCEY-FOURNEROT et Ludovic JEUNOT

Madame Anne-Sophie PARRIAUX est candidate.

Résultat du vote :

Nombre de votants :	13
Suffrages exprimés :	11
Anne-Sophie PARRIAUX :	11
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	1

Madame Anne-Sophie PARRIAUX est déclarée élue 3^e adjointe au maire, en continuité de la fonction assurée jusqu'à cette réélection.

➤ **Projet de zone à urbaniser du Vernois :**

- **Contrats de maîtrise d'œuvre et d'études**
Le Conseil municipal, après consultation des services du Grand Besançon et du cabinet BEJ de Saône, charge le maire et le premier adjoint de conclure les contrats de maîtrise d'œuvre et d'études nécessaires à l'instruction et l'accompagnement du projet d'urbanisation de la zone AU du Vernois.
- **Fixation d'une soulte pour échange de terrains**
Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 20 € par m² le montant d'une soulte à verser au propriétaire en conclusion de l'accord sur un échange de terrains et un accès aux zones agricoles, décidé lors de la séance de Conseil municipal du 6 mai 2021. Le montant de cette soulte sera versé après la fin des opérations d'urbanisation de la zone AU.
- **Avancement du projet, calendrier prévisionnel**
Le permis d'aménager sera instruit dans le courant de l'automne, pour des travaux de viabilisation prévus au printemps 2022. Des options sur les ventes de terrains pourront être prises avant cela, les personnes qui se sont manifestées seront contactées individuellement à cet effet.

➤ **Projet de zone artisanale du Chauchoux :**

Contrats de maîtrise d'œuvre et d'études, avancement du projet et calendrier prévisionnel

La conduite du permis d'aménager a été confiée au cabinet Coquard. Comme pour la zone AU, le permis d'aménager sera instruit après études préalables dans le courant de l'automne, pour des travaux de viabilisation au printemps 2022.

➤ **Projet éolien : modalités et calendrier de consultation-concertation avec la population**

A l'issue de la réunion du 1^{er} juin avec les services de l'Etat, une réunion d'échanges sur les modalités et le calendrier de consultation-concertation des habitants sur le projet éolien s'est tenue le 14 juin entre les membres des conseils municipaux de Gennes et de Nancray et la société Opale.

En séance, les conseillers municipaux reviennent sur cette réunion du 14 juin lors d'un tour de table détaillé au cours duquel chacun exprime son point de vue. Les avis sont partagés, tant sur le fond du projet que sur le mode de consultation des habitants.

Il est résolu de confirmer la diffusion (papier) d'un 4 pages d'information, qui interviendra fin juin. Une phase de consultation de la population est ensuite programmée en septembre. Mais d'ici là des investigations complémentaires seront conduites en juillet sur trois points de vigilance identifiés lors de la réunion avec les services de l'Etat et lors d'autres rencontres : le site Seveso avec une étude de dangers, la biodiversité et en particulier la question du milan royal et des chauves-souris avec des biologistes, et enfin l'enjeu forestier local avec l'ONF. A l'issue de ces investigations, selon les éléments spécifiques qui pourraient ressortir, chaque Commune sera en mesure d'organiser la phase de consultation active de septembre ou d'y renoncer en mettant ainsi fin au projet sur son propre territoire.

➤ **Centre de loisirs d'été (ALSH) : organisation, et fixation des tarifs**

L'adjointe aux affaires scolaires expose aux membres du Conseil Municipal les conditions d'organisation du CLSH d'été prévu du 12 au 23 juillet et propose de reconduire le niveau précédent de participation des parents des enfants inscrits, soit :

journée complète avec repas :	82 €
journée complète sans repas :	55 €
demi-journée :	50 €

Modulation en cas de quotient familial inférieur à 900 :

journée complète avec repas :	78 €
journée complète sans repas :	50 €
demi-journée :	45 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ces tarifs.

➤ **Recrutement de jeunes en emploi saisonnier**

Un surcroît de travail pour le désherbage et le nettoyage des rues du village pendant la période d'été implique, comme l'an dernier, le recrutement de deux agents techniques temporaires durant deux semaines, dans la période du 19 au 30 juillet. Ce travail en CDD pourrait être proposé en priorité à des jeunes du village.

Par ailleurs un animateur BAFA doit être recruté pour le centre de loisirs d'été, durant la période du 12 au 23 juillet.

Le conseil municipal, considérant la nécessité d'effectuer ces recrutements, décide unanimement de publier une offre d'emplois temporaires et de conclure des Contrats à Durée Déterminée à titre d'adjoints techniques pour ces périodes.

➤ **Demande de subvention d'associations**

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de donner une suite favorable à la demande de subvention reçue de l'association des « Galopins de Gennes », relative à l'entretien des deux ânes de la commune (foin, frais vétérinaire, parage de sabots...) à hauteur de 500 €.

Cette dépense sera prélevée sur le compte 6574 du budget principal 2021.

➤ **Droit de place pour la fête du village, modification de dates**

Tenant compte de plusieurs changements de dates de manifestations pour raisons sanitaires, le Conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger pour l'année 2021 le montant des droits de place fixés par délibération du 4 mars 2021, soit :

- 54 € pour le manège d'autos tamponneuses
- 23 € pour la pêche aux canards
- 23 € pour le chamboul'tout

Dates prévues : vendredi 25 au dimanche 27 juin 2021

➤ **Inscription de sentiers de randonnée** au Plan Départemental (PDIPR) : convention avec GBM

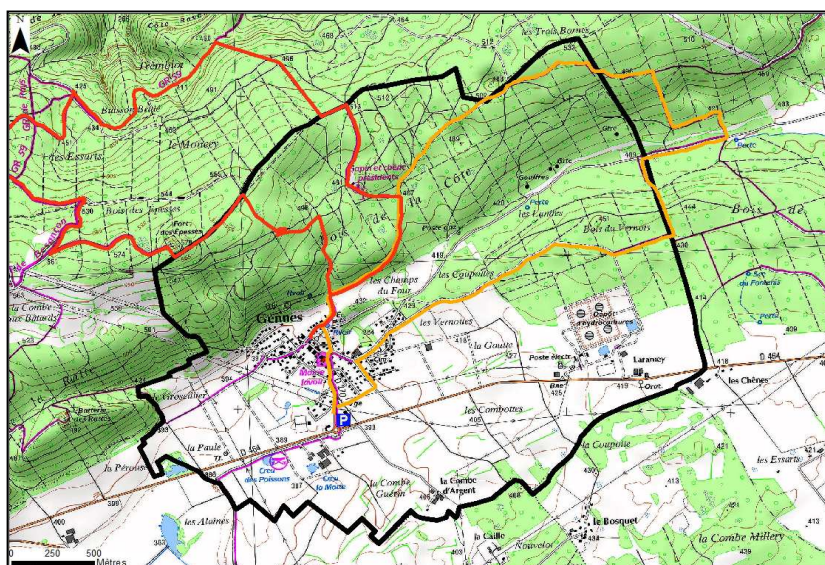
Grand Besançon Métropole a aménagé progressivement une offre de randonnée pédestre sur son territoire en lien étroit avec les communes, et a décidé de s'inscrire dans la stratégie départementale d'identification et de hiérarchisation des sentiers de randonnée pédestre. L'ensemble des sentiers a été classé en trois niveaux :

- **Niveau 1** : Correspond aux sentiers de Grande Randonnée (GR®), aménagés et entretenus par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Sur le territoire cela concerne le GR®59, la portion de la Via Francigena (GR®145), le GR® de liaison avec le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle et le GR® de Pays Ceinture de Besançon.
- **Niveau 2** : Correspond aux itinéraires de Petite Randonnée pédestre présentant un intérêt touristique pour le département et GBM. On compte 35 itinéraires de ce niveau sur le territoire, eux-mêmes classés en trois catégories : les Incontournables (Top 10), les Remarquables et les Agréables.
- **Niveau 3** : Correspond aux itinéraires de Petite Randonnée pédestre avec un intérêt local, s'adressant avant tout aux habitants. 18 itinéraires de ce niveau ont été identifiés sur le territoire de GBM.

Les sentiers reconnus de Niveau 2 sont amenés à être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR). Cette inscription se fait par le biais de GBM pour le compte du Département et permettra d'assurer l'inaliénabilité des voies empruntées par les sentiers (Chemins ruraux...), engageant les communes et les propriétaires privés à assurer la continuité du sentier. Elle permettra aussi une prise en charge de l'ordre de 50% des travaux d'entretien et de balisage de ces sentiers par le Département.

Dans ce cadre, concernant la commune de Gennes, le sentier du **Fort des Epesses** et le **Tour des Landes**, de par leurs caractéristiques, ont été reconnus par GBM comme sentiers de Petite Randonnée pédestre d'intérêt touristique, qui pourraient être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette inscription au PDIPR, qui fera l'objet d'une convention avec Grand Besançon Métropole.



- **Réponse à apporter** à une proposition d'acquisition d'un local
 La commune est saisie d'une proposition d'acquisition d'une remise rue de l'Enclos.
 Ce local pourrait convenir pour abriter du matériel utilisé par les employés communaux.
 Mais aucun prix n'a encore été fixé, et avant toute décision des échanges complémentaires seront poursuivis avec le propriétaire.

- **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon, Scot, Syndicats du plateau et du Musée de Nancray.
 - 10 mai : GBM secteur plateau, rencontre avec le service d'aide aux communes
 - 18 mai : Syndicat du plateau : projet de cession d'une voie piétonne devant la crèche de Saône, pour accès à la maison pour personnes âgées.
 - 20 mai : Syndicat du musée de Nancray - plan d'action, projet de transformation du musée
 - 25 mai : Scot (Schéma de cohérence territorial) : conférence sur la biodiversité
 - 26 mai : GBM conseil communautaire
 - 1^{er} juin : Scot conférences sur les formes urbaines
 - 4 juin : GBM atelier habitat – les modes de développement de l'habitat dans les différents secteurs de l'agglomération, en ville et en périphérie
 - 4 juin : Scot secteur plateau, projet de territoire
 - 4 juin : Assemblée Générale constitutive de l'association « Les liaisons Transfrontalières Grand Besançon, Doubs, Jura, Suisse » qui réunit des collectivités, communes et Epci, et a pour objet de défendre des projets visant au développement durable de ces liaisons transfrontalières. Le projet d'actualité est la mise à deux fois deux voies de la RN57 entre Micropolis et Beure. Un vote sur ce projet est prévu le 28 juin par le Conseil communautaire de GBM.
 - 4 juin : GBM, commission « finances et ressources humaines »
 - 8 juin : Scot conférence élargie à tous les membres
 - 8 mai : Relais petite enfance du plateau
 - 9 mai : Scot conférence paysages
 - 16 juin : Programme Local de l'Habitat, conférence « habiter le Grand Besançon »
 - 16 juin : séquence « gestion pacifique des incivilités aux élus » organisée par l'association des maires du Doubs à la salle polyvalente de Gennes, avec intervention de membres du GIGN. Exposé en salle et séquences de jeux de rôles en extérieur. Le GIGN en action dans le jardin botanique, instant saisissant....



- **Commissions municipales et groupes-projets** : présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

Ecole et périscolaire

- Trois des quatre enseignantes de l'école, dont la directrice Mme Lemoigne et Mmes Tomasini et Beurtheret, quittent l'école de Gennes cette année. Seule Mme Mireille Dodane reste en poste à la rentrée.
Elle sera rejointe par deux nouvelles enseignantes : Mme Maëva PERRIN qui a été nommée sur le poste de direction et qui aura en charge les CP-CE1-CE2 et Mme Marie TRAENDLIN, future enseignante de la classe de maternelle.
- Une étude est conduite avec les services du Grand Besançon pour réorganiser et sécuriser les abords de l'école, en particulier aux heures d'entrée et de sortie, avec une forte circulation de véhicules. Une consultation des parents sera conduite durant l'été avant d'affiner le projet. Puis l'ensemble de la population sera consultée pour prendre en compte l'impact de ces modifications sur le reste du village. Des évaluations de nombre et vitesse des véhicules seront effectuées en différents points du village par les services de GBM.
- Cantine : une consultation de prestataires pour l'an prochain conduit à reconduire le contrat avec le Château d'Uzelles.

➤ Questions et informations diverses

- Course cycliste
La course cycliste « Classic Grand Besançon Doubs », qui avait été reportée pour raison de crise sanitaire, aura lieu le **vendredi 3 septembre 2021**.
L'itinéraire prévu est le même, avec une arrivée par le chemin de l'Etang (Creu aux poissons), puis après le rond-point poursuite sur la départementale en direction de Nancray.
- Vol de bois
Un particulier nous signale un vol de bois de chauffage survenu route des Landes.
Lamentable !
- Photos en mairie
Yves Sancey nous a fait le plaisir d'installer un panneau de photos au secrétariat de mairie. Un grand merci à Yves pour cette belle initiative, bénévole, qui l'a largement mobilisé.
Le résultat est là : passez voir en mairie, c'est très réussi !



Urbanisme : dossiers acceptés

Le 21/05/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0009 – Piscine autoportée – rue des Lochières – parcelle cadastrée AA 143.

Le 21/05/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0013 – Aménagement combles – changement de crépis – changement de fenêtres – rue du Bouchet des Charmes – parcelle cadastrée AB 184.

Le 27/05/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0014 – Mur de soutènement - rue de la Maltière – parcelle cadastrée AB 45.

Le 09/06/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0015 – Installation de panneaux photovoltaïque - Combe d'Argent – parcelle cadastrée ZB 237.

Le 09/06/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0016 – Installation de panneaux photovoltaïque - rue du Chanois – parcelle cadastrée AB 160.

Le 28/06/2021 : déclaration préalable 025 267 21 C0017 – Abri de Jardin - rue de l'Enclos – parcelle cadastrée AA 117.

Etat civil :

Le 22 mai : Mariage de Madame MORITZ Bérangère et Monsieur ADAM Jérôme

Le 18 juin : PACS de Madame DE FREITAS Maria et Monsieur CUCHOT Ludovic

Toutes nos félicitations aux heureux couples et tous nos vœux de bonheur pour une belle (suite de...) vie ensemble.!

***Date du prochain conseil municipal
jeudi 26 août 2021 à 20 H***